

## **Corrigendum PROMEA Actualités 04/2022**

Malheureusement, une petite erreur s'est glissée dans le document PROMEA Actualités 04/2022 que nous vous avons fait parvenir par la poste, concernant les cotisations minimales des travailleurs indépendants et des personnes sans activité lucrative pour l'AVS, l'AI et l'APG. Vous trouverez la version actuelle sur notre site internet.

Merci de votre compréhension.